

Formation

Assistant de Service Social

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023 / 2024

Responsable de formation : Anne BECET

Assistante pédagogique : Sophie JAILLANT

Equipe pédagogique : Hélène CHARBONNIER, Maëlle GODON et Sophie SKOURATKO

Mai 2024

SOMMAIRE

Préambule	3
1/ La filière en chiffres	4
✓ Diplôme ASS 2023	
✓ La composition des promotions	
✓ Les admissions pour l'année universitaire prochaine	
2/ La formation, la diplomation	7
✓ Les périodes de formation pratique : localisation et secteur d'intervention	
✓ La formation théorique	
✓ La formation à l'international	
✓ La Diplomation	
3/ Témoignage d'une nouvelle formatrice :	11
4/ Perspectives.....	13
5/ Remerciements.....	14

Préambule

C'est dans un contexte inquiétant de diminution des effectifs de la filière ASS que se déroule l'année universitaire 2023/2024. Non seulement le nombre des entrants était très faible mais le nombre d'arrêts de formation est de plus en plus important.

Les chiffres des admissions pour la rentrée prochaine montrent une stabilisation du nombre des candidats, qui reste néanmoins en deçà des chiffres attendus.

Cette faible attractivité est constatée de façon nationale.

Cette évolution se déroule alors que l'équipe est de plus en plus sollicitée par les employeurs en recherche de professionnels diplômés ASS.

Le développement de l'apprentissage ne résout en rien cette pénurie car à ce jour une seule apprenante par an entre en formation avec le statut d'apprentie.

Cette situation pose la question de la pérennité du métier, dans un contexte de future réforme des diplômes de niveau 6 et de la concurrence éventuelle des BUT AS, qui pourraient encore mettre à mal la filière.

1/ La filière ASS en chiffres

Diplôme ASS 2023

29 candidats se sont présentés au DEASS, 28 ont été diplômés. Le candidat ajourné va se présenter de nouveau cette année.

La composition des promotions

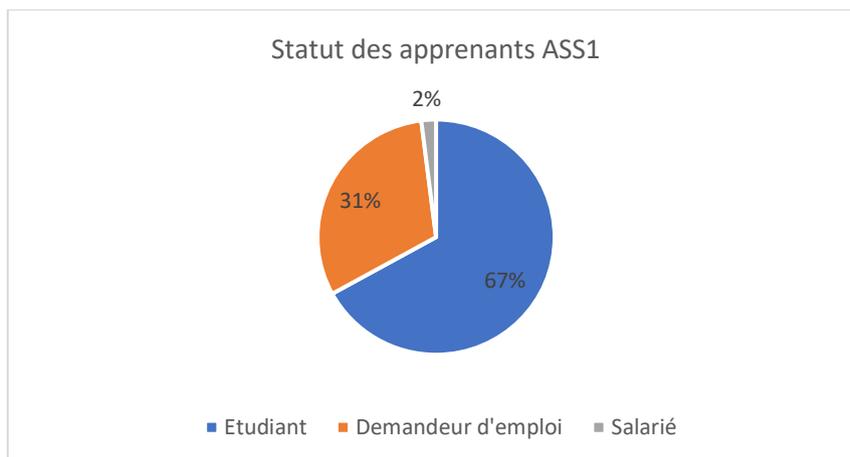
Pour cette année nous présentons 25 candidats (dont une qui n'a pas validé le DEASS l'an dernier) qui sont déjà pour la plupart en situation d'embauche : soit ils travaillent déjà, soit ils commenceront dès les résultats du diplôme.

Concernant l'actuelle promotion de **deuxième année**, 41 apprenants étaient entrés et seulement 25 seront en troisième année en 24/25.

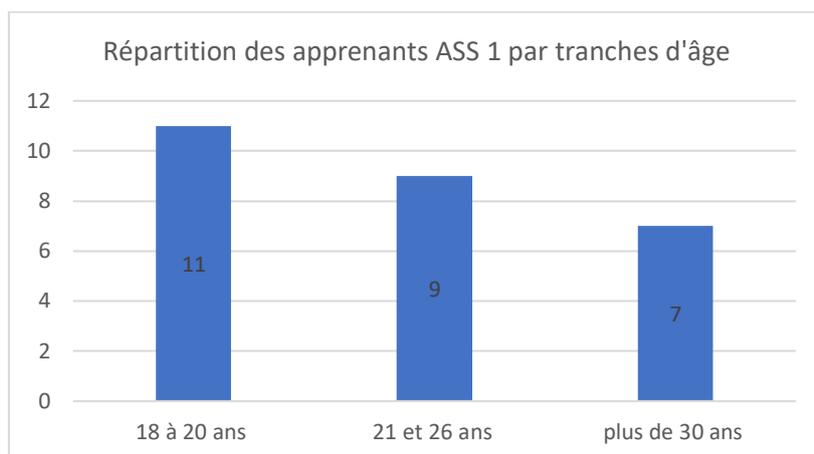
En première année, 31 apprenants sont entrés en septembre 2023 après trois séquences d'admission (avril, juillet et septembre). A ce jour la promotion se compose de 27 apprenants, dont 2 salariées ce qui ramène le nombre des apprenants dans le quota à 25.

Ce chiffre est le résultat de 3 arrêts de formation à la demande des apprenants, 2 pour des erreurs d'orientation, une pour raison médicale et une suspension pour raison familiale.

En ce qui concerne le statut des apprenants :



L'âge à l'entrée en formation pour cette promotion se répartit ainsi :



Il existe donc des écarts d'âge très importants avec des personnes mineures et d'autres qui ont plus de 50 ans.

Les origines géographiques des apprenants se trouvent pour plus de 92% en Champagne-Ardenne, nous accueillons quelques axonais.

Les admissions pour l'année universitaire prochaine

La filière bénéficie d'un quota par la Région de 44 personnes par promotion.

Ce chiffre est actuellement insuffisant pour combler les postes à pourvoir sur les terrains professionnels et inatteignable au regard du nombre de candidats pour le métier.

La sélection pour l'an prochain, même si le nombre de candidats cette année, sensiblement en hausse, est déjà problématique. Il y avait 80 candidats pour 44 « places quota », plus 4 apprentis et 3 salariés.

A l'issue des sélections, 41 personnes ont été retenues dont 35 dans le quota.

De nouvelles sélections vont avoir lieu, après la nouvelle ouverture de ParcoursSup mi-juin, mais il est peu probable d'atteindre le quota de 44.

L'attrait faiblissant pour le métier semble être la raison essentielle de cette perte de candidats. Les difficultés croissantes des personnes accompagnées, les conditions d'exercice de plus en plus périlleuses (mise en danger des professionnels, hiérarchie absente ou trop lointaine) et les niveaux de rémunération sont autant de frein à la volonté de devenir ASS.

L'IRTS CA dispose, depuis la rentrée 2022, d'un Centre de Formation des Apprentis (CFA) ce qui devrait permettre dans l'avenir d'accroître les entrées en formation avec ce nouveau statut. A ce jour seule une association propose des apprentissages à partir de la première année de formation pour la filière ASS. Les autres contrats d'apprentissage sont signés en cours de formation ce qui n'augmente pas le nombre d'apprenants total.

A contrario, la récente réforme de la VAE, dispositif peu utilisé jusqu'à présent comme voie d'accès à la profession (8 personnes accompagnées entre 2020 et juin 2023) semble intéresser de nombreuses personnes. L'accès universel à la VAE offre de nouvelles opportunités et de nombreuses personnes s'inscrivent pour une VAE ASS. A ce jour, l'accompagnement a débuté pour 12 personnes pour un dépôt de dossier en juin et 8 candidats sont en attente pour une prochaine session.

Dans ce contexte de pénurie de professionnels diplômés et du manque d'attractivité du métier, un projet de préformation concernant la formation ASS conjointement à la formation TISF se met en place. Ce projet PACTE à destination des demandeurs d'emploi se concrétise par une convention signée entre l'Etat, la Région et France Travail. L'action se nomme « Parcours vers un métier » et est liée au bassin d'emploi de Reims/Epernay /Fismes. Quinze personnes pour chacune des formations pourront bénéficier de cette action qui vise, à travers des apports théoriques et une période de formation pratique, à préciser leur projet professionnel et les préparer aux admissions. Cette préformation devrait avoir lieu entre octobre et février de la prochaine année universitaire.

2/ La formation, la diplomation

Les périodes de formation pratique : localisation et secteur d'intervention

La formation pratique d'une durée totale de 52 semaines (1820 heures) se déroule sous la forme suivante :

- Séquence de découverte : 8 semaines (première année) ;
- Séquence d'immersion : 16 semaines : (8 semaines en première année et 8 en deuxième année) ;
- Séquence de territoire : 8 semaines (deuxième année) ;
- Séquence de professionnalisation : 20 semaines (fin de deuxième année et troisième année).

Pour l'année scolaire 2022/2023 la répartition géographique des stages des apprenants (hors séquence territoire) est la suivante :

Département	Nombre d'apprenants
Aisne	6
Ardennes	13
Aube	8
Haute Marne	3
Marne	59
Seine et Marne	1

L'inégale répartition des lieux de stage est liée à une demande quasi exclusive des apprenants d'aller en stage à Reims, à Chalons en Champagne ou Epernay.

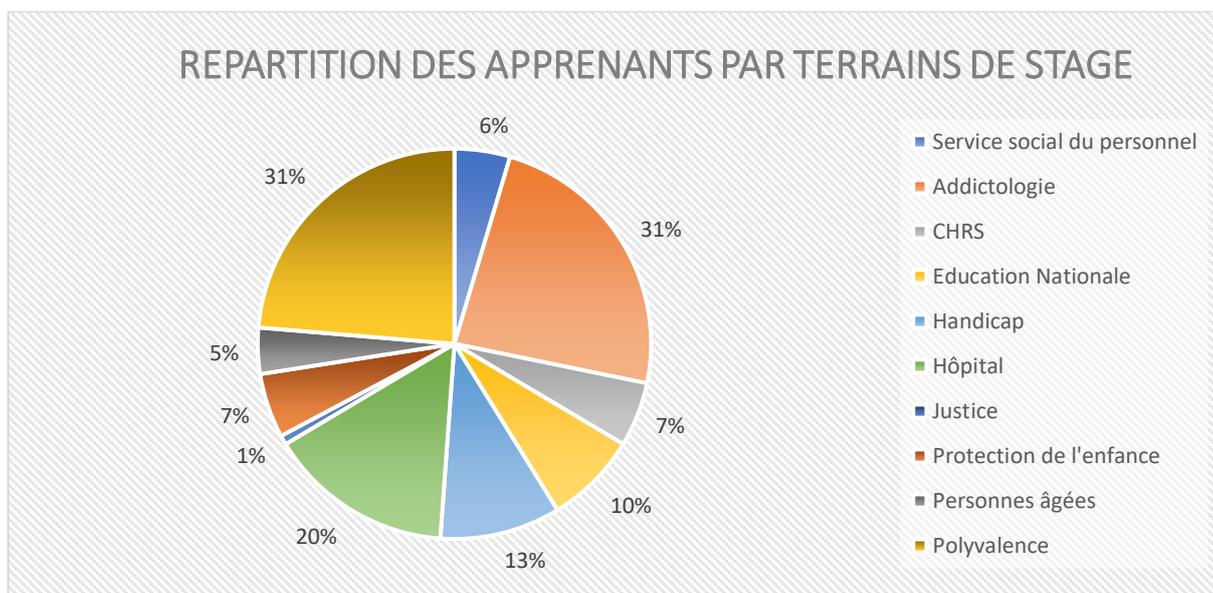
Les difficultés financières des apprenants sont principalement à l'origine de cette concentration des sites qualifiants sur le département de la Marne.

Au-delà des territoires, les apprenants se répartissent sur les sites qualifiants en fonction de leur choix et également des possibilités d'accueil.

La répartition par type de terrain évolue peu d'année en année. Toutefois il est à noter une augmentation d'accueil de stagiaires dans des services hospitaliers ainsi que différents services sociaux dévolus au personnel des institutions et entreprises.

L'attrait pour la polyvalence de secteur reste très important. C'est cette forme de travail social qui compte et de loin le plus d'ASS en exercice. C'est assez fréquemment le premier poste recherché par les jeunes diplômés.

La répartition par type de site qualifiant se présente ainsi :



La formation théorique

Le volume d'heures d'enseignement théorique s'organise sur 1740 heures.

Le référentiel de formation est distribué en 4 domaines de compétences (appelés DC) et chacun d'eux en deux blocs de compétences :

- **DC 1. Intervention professionnelle en travail social (650 heures)**
 - Bloc 1. Intervention sociale individuelle
 - Bloc 2. Intervention sociale collective

- **DC 2. Analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail social (574 heures)**
 - Bloc 3. Diagnostic social territorial
 - Bloc 4. Analyse de l'environnement social, familial et territorial

- **DC 3. Communication professionnelle en travail social (248 heures)**
 - Bloc 5. Expression et communication écrite et orale
 - Bloc 6. Communication professionnelle en travail social

- **DC 4. Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux (268 heures).**
 - Bloc 7. Connaissance et analyse des contextes institutionnels
 - Bloc 8. Mobilisation des acteurs et des partenaires

Les ECTS sont pareillement distribués en domaine de compétences et en bloc de compétences afin d'être dans la même logique.

Afin d'être en conformité avec les textes régissant la formation professionnelle, l'organisation des contenus pédagogiques est passée de 6 heures à 7 heures par jour pour ce qui concerne les apprenants de première et de deuxième année, il en sera de même à la rentrée universitaire 2024 pour les apprenants de troisième année.

Ces nouvelles modalités pédagogiques vont permettre à terme de répartir plus harmonieusement les certifications pour les apprenants et permet déjà une amplitude plus importante pour l'organisation des périodes de formation pratique.

La formation à l'international

La formation pratique ainsi que la formation théorique s'enrichissent pour les apprenants de la filière ASS par la participation aux activités du pôle international.

Mobilité

Des séquences de formation sur site ont été identifiées :

- 8 semaines en fin de 1ère année (mai-juin) et/ou 8 semaines en début de 2ème année (septembre-novembre)
- 8 semaines en février-avril de la 2ème année.

Les apprenants ayant un projet à l'international doivent participer au module d'accompagnement à la mobilité et pour cela s'y inscrire dès la rentrée universitaire. En 2022, 1 apprenante a fait ce choix et s'est engagée dans les temps de travail qui se poursuivront jusqu'à la fin de leur 2ème année de formation pour celles qui mèneront leur projet jusqu'à son terme.

Au cours de l'année universitaire 2023/2024, une apprenante a réalisé une période de formation pratique de 8 semaines en Finlande en début de deuxième année.

Module de formation à l'international

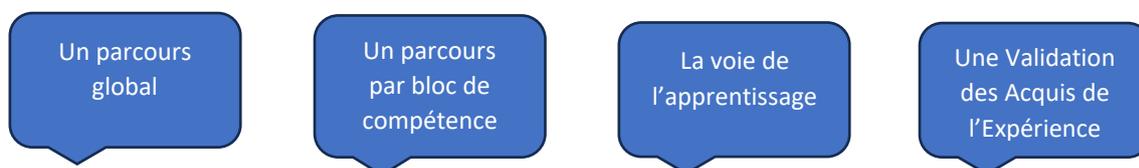
Durant ce module, deux journées de formation ont été élaborées par Nicolas Perrein (réfèrent des projets à l'international) et la filière ASS.

Cette année une conférence débat à destination des apprenants de troisième année a pour titre : **Les impacts des violences conjugales sur les enfants.**

Durant ces deux jours des interventions et des débats se sont instaurés avec des formateurs de centres de formation de Lausanne, Liège, Louvain la Neuve et d'un centre de formation en Allemagne.

La diplomation

Les voies d'accès à la diplomation se sont diversifiées. Elle peut se faire par :



La voie d'accès par la VAE vient de subir une modification importante.

Le mot « expérience » renvoie d'une part à *ce qui fait expérience*, ce qu'une personne expérimente et d'autre part à ce qu'elle en retire, à *l'expérience qu'elle a acquise*. C'est celle-ci qui peut faire l'objet d'une validation car elle permet de progresser dans ses connaissances et ses compétences. Dans ce sens, l'expérience se constitue en un « système organisé des manières de se représenter le monde, des manières de se situer, de penser et d'agir¹ ». La démarche de validation des acquis de l'expérience requiert explicitement ces deux significations : elle permet de valider ce qu'une personne a acquis comme expérience, au sens de manière de penser et d'agir, mais pour ce faire, elle repose sur une présentation détaillée des expériences significatives qu'elle a vécues, ou expérimentées.

¹ J.-P. BOUTINET (éd.), *L'ABC de la VAE*, Toulouse, Érès, 2009, p. 139.

3/ Témoignage d'une nouvelle formatrice

L'équipe pédagogique de la filière ASS accompagne les apprenants quel que soit leur statut, de l'admission jusqu'à la diplomation. Au fil des départs, des changements de responsabilités... l'équipe se renouvelle.

C'est dans ce cadre que Maëlle Godon formatrice à l'IRTSCA depuis janvier 2024 témoigne ci-dessous de cette arrivée dans l'équipe et auprès des apprenants.

« Pour le conseil de perfectionnement, la responsable de la formation, m'a demandé d'écrire un texte au sujet de mon arrivée à l'IRTS. L'exercice peut sembler anodin mais cela m'a demandé une prise de recul sur les raisons de ma candidature et les quelques mois passés dans la structure, ce qui n'est pas chose aisée lorsque l'on se sent encore dans le tourbillon de tout ce qu'il y a à acquérir pour mener à bien la mission qui m'est confiée.

En été 2023, lorsque l'on m'a informée de la future vacance d'un poste dans la filière ASS, j'ai tout de suite été tentée de postuler. Après tout, cela faisait alors 15 ans que j'étais vacataire à l'IRTS, où j'animais des ateliers préparatoires à une épreuve de certification, je participais à des jurys d'admissions et de certification. Cela faisait aussi 15 ans que je formais des apprenants sur le terrain professionnel dans le cadre de la formation pratique. Mon appétence pour ce domaine n'était plus à démontrer !

Ce projet, de rejoindre l'équipe de l'IRTS, je m'y projetais finalement depuis plusieurs années, déjà...

Toutefois, il me fallait envisager de le quitter, ce terrain, et aussi, remettre en question une organisation familiale bien rodée.

Après réflexions, il était évident que je souhaitais obtenir ce poste. Toutes les planètes étaient alignées. J'ai donc candidaté, et été retenue.

Ma prise de poste et mon intégration ont été grandement facilitées par mes collègues de la filière ASS qui se sont montrées patientes, disponibles et bienveillantes pour me guider au mieux.

L'ensemble des salariés de l'IRTS m'a accueillie, avec chaleur et attention, chacun se rendant disponible pour m'aider à comprendre le fonctionnement, l'organisation globale et ses missions particulières. Il faut dire que l'organisation de l'IRTS peut être qualifiée de complexe...

Après beaucoup de questions et d'échanges, les contours sont désormais moins flous ; les ECTS, axes, DC, et codifications de programmation n'ont presque plus de secrets pour moi (même si j'aurais encore besoin longtemps de mes pensées bêtes !).

Les étudiants ont rapidement trouvé le chemin de mon bureau pour me poser tout un tas de questions auxquelles j'ai de plus en plus de réponses. Quitter le rôle de travailleur social tout en prenant le temps de les écouter est, je pense, le plus enthousiasmant dans mon nouveau métier. Je me sens comme le témoin privilégié de leur évolution du statut d'apprenant vers celui de professionnel. Je découvre aussi les ambiances de promotion parfois tendues, encore plus en période de stress.

Aujourd'hui, les liens avec les collègues, les vacataires et les apprenants sont enrichissants et je m'épanouis un peu plus chaque jour dans mon poste. Rencontrer autant de professionnels est une nouveauté pour moi qui exerçait dans une toute petite équipe dans un secteur reculé des Ardennes. C'est une vraie richesse.

Cet écrit a été l'occasion d'une réflexion riche qui m'a permis de prendre conscience que je n'avais aucun regret d'avoir pris cette décision il y a bientôt un an... ».

4/ Perspectives

Une nouvelle réforme des diplômes du travail social de niveau 6 est annoncée pour la rentrée universitaire 2026/2027.

Les Blocs de Compétences devraient remplacer les domaines actuels.

Une réforme concernant les BUT/Licence professionnelle ASS est également évoquée, qui viendrait percuter la filière traditionnelle des DEASS. Des pistes de travail en partenariat avec l'URCA pour évoquer une bidiplomation pourrait préfigurer le renouveau d'une formation en tension.

D'ici là, certains modules de formation seront réaménagés en fonction de l'évolution des textes de loi et de l'évolution de la société et des apprenants.

La perspective la plus importante porte sur l'attractivité de la formation ASS et sur le maintien des apprenants dans la formation.

Une préformation est en attente d'un agrément pour démarrer l'année universitaire prochaine. Cela concernerait 15 des demandeurs d'emploi sur le bassin d'emploi Reims/Fismes/Épernay.

Remerciements

Je tiens à remercier l'ensemble de l'équipe Pédagogique de la filière ASS : Sophie SKOURATKO et Hélène CHARBONNIER pour leur investissement dans la formation des ASS ainsi que Maëlle GODON pour sa collaboration à ce rapport d'activité.

Je remercie Sophie JAILLANT pour sa présence aux apprenants, sa vigilance dans le suivi des épreuves de certification, des livrets de apprenants ainsi que tout ce qui concerne la formation pratique et Delphine LORANDIN pour le suivi des dossiers administratifs des apprenants ainsi que les absences.

Je remercie également tous les formateurs de l'IRTSCA qui participent à la formation des apprenants ASS ainsi qu'aux épreuves de certification.